

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 janvier 2025 à 18h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1 AIX-LES-BAINS	T ANCIAUX Christèle	Arrivée après la délibération 1
2 AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud	
3 AIX-LES-BAINS	T BRAUER Michelle	
4 AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
5 AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	
6 AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
7 AIX-LES-BAINS	T GUIGUE Thibaut	Pouvoir de Alain MOUGNIOTTE
8 AIX-LES-BAINS	T MOIROUD Christophe	
9 AIX-LES-BAINS	T MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	Pouvoir de Lucie DAL-PALU Arrivée après la délibération 1
10 AIX-LES-BAINS	T MOREAUX-JOUANNET Isabelle	
11 AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	Pouvoir de Karine DUBOUCHET-REVOL Arrivée après la délibération 1
12 AIX-LES-BAINS	T POILLEUX Nicolas	
13 AIX-LES-BAINS	T VAIRYO Nicolas	Pouvoir de Jean-Marc VIAL
14 BOURDEAU	T DRIVET Jean-Marc	
15 BRISON SAINT INNOCENT	T CROZE Jean-Claude	Pouvoir de Marthe MASSONNAT
16 CHINDRIEUX	T BARBIER Marie-Claire	
17 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T BEAUX-SPEYSER Danièle	
18 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T JACQUIER Nicolas	
19 ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	
20 ENTRELACS	T COCHET Claire	
21 ENTRELACS	T GERBELOT Gaëlle	
22 ENTRELACS	T GUIGUE Jean-Marc	
23 ENTRELACS	T GRANGE Yves	
24 GRESY-SUR-AIX	T POURCHASSE Patrick	
25 GRESY-SUR-AIX	T TROQUIER Chrystel	
26 LA BIELLE	T NOVELLI Julie	
27 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T MORIN Bruno	
28 LE BOURGET DU LAC	T LE GUELLEC CARROZ Gwénaëlle	
29 LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	
30 LE BOURGET DU LAC	T SIMONIAN Edouard	
31 LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	Pouvoir de Louis ALLARD
32 MERY	T FONTAINE Nathalie	Arrivée après la délibération 1
33 MOTZ	T CLERC Daniel	Pouvoir de Manuel ARRAGAIN
34 MOUXY	T PERSON Armelle	
35 MOUXY	T BONICI José	
36 ONTEX	T CARRIER Christiane	
37 PUGNY-CHATENOD	S MICHEL Thierry	Arrivée après la délibération 1
38 RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	
39 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T DILLENSCHNEIDER Gérard	
40 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T TOUGNE-PICAZO Brigitte	
41 TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	
42 TRESSERVE	T MOULIN Annie	
43 TRESSERVE	T ROUSSEL Christian	
44 TREVIGNIN	T CHAPUIS Nicolas	
45 VIVIERS-DU-LAC	T AGUETTAZ Robert	
46 VIVIERS-DU-LAC	T SCAPOLAN Martine	
47 VOGLANS	T BERNON Martine	
48 VOGLANS	T MERCIER Yves	

23 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS	OBISSIER Philippe
GRESY-SUR-AIX	PIGNIER Colette
LE-BOURGET-DU-LAC	RAMEL Sandrine
MERY	ROULET Stéphane

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 14 janvier 2025, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 59 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 43 présents et 5 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 28

Année : 2025

Exécutoire le : 05 FEV. 2025

Publiée / Notifiée le : 05 FEV. 2025

Visée le : 04 FEV. 2025

FINANCES

Budget Eau potable

AP/CP029 – UPEP de Mémard – Révision n°1

Monsieur le Président rappelle que le projet de sécurisation du Barreau Est est alimenté par l'Usine de Production d'Eau Potable (UPEP) de Mémard, en service depuis 1995. Constatant la vétusté des équipements et l'émergence de nouvelles sources de pollution (moules quagga, cyanobactéries, etc.) présentes dans le lac, la modernisation de l'usine devient une priorité pour garantir l'alimentation en eau de notre territoire.

Le projet consiste à réaliser un diagnostic complet de l'usine et du puits de la nappe du Sierroz, ainsi qu'à améliorer le processus de production afin de répondre aux évolutions réglementaires sanitaires, aux besoins futurs liés aux changements climatiques de nos sources gravitaires et à l'évolution démographique.

Le montant de l'Autorisation de Programme étant encore incertain, celui-ci a été limité aux dépenses de maîtrise d'œuvre et d'étude technique préalable, soit 400 000 € HT.

Monsieur le Président propose de modifier les crédits de paiement 2025 au regard des réalisations 2024. Le montant de l'AP reste inchangé à 400 000 € HT.

Les montants et leur programmation sont précisés dans le tableau annexé.

Vu l'article L2311-3-I du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 17 septembre 2024 portant ouverture de l'AP/CP,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE la révision des crédits de paiement de l'opération relative à l'UPEP de Mémard.

Aix-les-Bains, le 28 janvier 2025

Le Président,
Renaud BÉRETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

- Délégués en exercice : 68
- Présents : 48
- Présents et représentés : 55
- Votants : 55
- Pour : 55
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

APCP029-UPEP de Mémard
Révision 1
Annexe

OPERATION			
Intitulé de l'opération :		APCP029 - Réhabilitation UPEP Mémard	
Budget :		EAU POTABLE	
Imputation analytique :		27AP	
Montant initial de l'opération :		400 000,00 euros	
Montant actualisé (révision n°1) :		400 000,00 euros	
		HT	
DEPENSES		Proposé	
Dépenses réalisées 2024		50 000,00	3 000,00
Dépenses programmées 2025		350 000,00	150 000,00
Dépenses programmées 2026			247 000,00
TOTAL		400 000,00	400 000,00
FINANCEMENTS prévus :		Proposé	
Subventions attendues			0,00
F.C.T.V.A. théorique			0,00
Emprunt			0,00
Autofinancement			400 000,00
TOTAL			400 000,00

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 28 : Budget Eau potable - AP/CP029 - UPEP de Mémard - Révision n.1 -

Date de transmission de l'acte : 04/02/2025

Date de réception de l'accusé de
réception : 04/02/2025

Numéro de l'acte : d5312 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20250128-d5312-DE

Date de décision : 28/01/2025

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.6. Autres délibérations ou décisions